

Académie de GUYANE
Certification de FRANÇAIS-LANGUE SECONDE
Rapport de jury session de janvier 2016

Membres du jury

Mme LE CONTEL-LEGRAND Catherine, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres, Présidente du DELF, Académie de Guyane, Présidente du jury de la certification FLS.

Mme STEPHENSON Andrée, Inspectrice de l'Education Nationale, Conseillère Technique du recteur Enseignement pré-élémentaire, en charge du CASNAV.

Mme Sandra HO-CHOUG-TEN, Professeure de Lettres modernes, Formatrice UPE2A et Formatrice REP+.

Mme SCHOEN Marie-Pascale, Professeure des écoles, enseignante en UPE2A-NSA à l'école

Le jury tient tout d'abord à remercier les candidats venus se présenter à cette session avec courage après avoir consacré un temps que nous savons important à la rédaction de leur dossier.

Par le présent rapport, le jury souhaite apporter quelques éclaircissements sur les défauts à corriger et les qualités à préserver, que ce soit au niveau du dossier écrit ou de sa présentation orale. Les candidats des prochaines sessions pourront y puiser quelques conseils au vu des attentes institutionnelles de la certification FLS.

I : Les chiffres commentés de cette session

Nombre total des inscrits : 20 (12 candidats issus du 1^{er} degré / 5 candidats issus du second degré)

Nombre total des présents : 18

Nombre total des admis : 4

Nombre total des ajournés : 14

II : Considérations générales

Des confusions demeurent quant aux finalités de la certification FLS. En effet certains candidats semblent penser qu'il s'agit d'un recrutement pour une éventuelle formation. Il n'en est rien, **il s'agit bien de certifier, c'est-à-dire de valider institutionnellement des compétences acquises.** D'autres candidats considèrent son obtention comme une plus-value dans leur curriculum vitae pour compléter un diplôme universitaire en FLE ou préparer une demande de mutation pour des postes en TOM ou à l'étranger, ce qui ne correspond pas à la réalité.

Il convient donc d'insister sur l'esprit de la certification : celle-ci invite les candidats à **révéler leur capacité à définir, à analyser, le champ du FLS dans le cadre d'une expérience**

professionnelle. L'exposé du candidat, s'il se base réellement sur la formation universitaire et l'expérience professionnelle, doit aussi témoigner de l'ouverture d'esprit dont a besoin un enseignant en UPE2A, sa capacité à faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pédagogique. De même, s'il est nécessaire de fonder ses pratiques et son analyse sur des référents théoriques maîtrisés, la connaissance théorique a besoin d'être réfléchie au regard de la mise en œuvre didactique et pédagogique. À l'inverse les pratiques initiées sur une 'intuition' méritent d'être confrontées aux travaux de la recherche pour ne pas prendre le risque d'engager les élèves dans des démarches inefficaces voire contre-productives.

III : Remarques sur le dossier écrit

Celui-ci ne doit pas excéder cinq pages dactylographiées et doit être accompagné d'un curriculum vitae. Il doit présenter le parcours universitaire et professionnel du candidat en ne retenant que ce qui est spécifiquement en lien avec les attentes de la certification FLS. **Il ne se présente en aucun cas sous les traits d'un récit romancé du parcours professionnel où les marques de subjectivité et d'appréciation submergent les efforts d'objectivité et la rigueur de l'analyse didactique.**

IV : Remarques sur l'épreuve orale

L'épreuve orale dure une trentaine de minutes. Les dix premières sont consacrées à la présentation du dossier par le candidat, qu'il doit organiser de façon à dégager une problématique pédagogique ouvrant sur des solutions ou des analyses didactiques. Il ne s'agit pas de se livrer à une liste d'activités sans cohérence thématique ni réflexion didactique approfondie. Le jury attend du candidat qu'il prenne du recul par rapport à son expérience professionnelle de terrain. Enfin la présentation ne doit pas paraphraser le dossier écrit.

Le deuxième moment de l'épreuve orale d'une durée de vingt minutes consiste à répondre aux questions du jury avec pertinence. Il est fortement recommandé aux candidats de faire une lecture analytique et une appropriation synthétique de la circulaire sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. Il convient de garder à l'esprit que l'obtention de la certification FLS donne à l'enseignant la possibilité d'intégrer une UPE2A dès la rentrée scolaire suivante, dans l'éventualité d'une vacance ou d'une ouverture de poste. Le jury considère donc comme réhibitoire les défauts suivants :

- une connaissance trop lacunaire des contenus d'enseignement, des pratiques pédagogiques et des dispositifs institutionnels destinés aux ENA
- des difficultés à se dégager du quotidien de leur profession pour mener à bien une analyse réflexive sur les situations d'apprentissage à mettre en œuvre
- une méconnaissance des problématiques linguistiques, scolaires et socio-culturelles propres au territoire de Guyane

Conclusion

La certification de FLS ne s'improvise pas. C'est pourquoi le jury invite tous les candidats à prendre attache avec une UPE2A pour se préparer à l'examen, en comprendre les enjeux scolaires et institutionnels. Une bibliographie très complète apparaît sur le site du CASNAV et un parcours magistère permet à tous les candidats de confronter leurs expériences à une réflexion critique et théorique approfondie.